

**BILLETS
D'AFRIQUE**
devient

DÉCOLONISONS !

JOURNAL ANTICOLONIAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

N°360

ÉTÉ 2026



SURVIE

NOTRE DOSSIER ESTIVAL : RESTITUTIONS, UN COMBAT SANS FIN ?

3€

En Libye, les migrants trinquent toujours

Arrêté en Allemagne, le Libyen Khaled Mohamed Ali El Hishri comparait en audience de confirmation des charges du 19 au 21 mai 2026 devant les juges de la Cour pénale internationale (CPI). La chambre préliminaire doit désormais décider si le suspect sera renvoyé devant la chambre de première instance pour y être jugé.

Responsable de la milice Al-Radaa, alliée des autorités de Tripoli, et commandant de la prison de Mitiga, El Hishri est accusé d'avoir commis ou supervisé pendant plusieurs années des crimes contre l'humanité à l'encontre des Libyens arbitrairement emprisonnés, comme à l'égard des étrangers. Les témoignages sont venus rappeler le climat de terreur qui règne dans les prisons et les centres de rétention officiels ou officieux en Libye. Un récent rapport de l'Onu, intitulé « Business as usual » (17/02), documente lui aussi à nouveau que « *les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile [...] sont régulièrement victimes de violations et d'abus horribles, notamment l'esclavage, la torture, les mauvais traitements, le travail forcé, la prostitution forcée et d'autres formes de violence sexuelle, la rançon, l'extorsion, ainsi que la confiscation et la revente de leurs biens et documents d'identification.* » En 2017, un reportage de CNN avait déjà provoqué un émoi planétaire. Depuis, rien n'a changé, mais plus personne ne s'en indigne.

Il faut espérer que le procès aura lieu et qu'il permettra également de mettre sur la table la complicité de l'agence Frontex, dont l'essentiel de l'activité consiste à renvoyer les migrants dans les bras de leurs tortionnaires, et des États européens qui soutiennent ces derniers financièrement.

L'OAS célébrée en Isère

Le 7 juin, des associations d'extrême droite et pro-Algérie française organisaient au Touvet (Isère) une cérémonie d'hommage à Claude Piegts pour l'anniversaire de sa mort. Ce militant de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) a en effet été exécuté le 7 juin 1962. Ont aussi été honorés ce jour-là trois autres membres de l'organisation terroriste,

également fusillés et condamnés pour des attentats et assassinats. Claude Piegts et Albert Dovecar, membres des commandos Delta de l'OAS sous les ordres de Roger Degueldre, ont notamment participé à l'assassinat de Robert Gavoury, commissaire central d'Alger, dans la nuit du 31 mai au 1er juin 1961. Jean Bastien-Thiry, lui, fut l'organisateur de l'attentat du Petit-Clamart, qui faillit coûter la vie au général de Gaulle le 22 août 1962.

Cet hommage est depuis des décennies un rendez-vous annuel de la Fédération nationale des rapatriés, une association de pieds-noirs vieillissants, mais l'extrême droite locale s'en empare de plus en plus. Plusieurs organisations (dont le Réseau de Lutte contre le Fascisme en Isère et Survie Isère) se sont mobilisées à l'appel du Collectif 17 octobre 1961, contre ce rassemblement, saisissant la préfète de l'Isère pour demander l'interdiction de la manifestation. Le collectif 17 octobre 1961 dénonçait notamment une « *falsification de l'histoire, une glorification de personnes criminelles* ». Sans succès. S'est donc tenu le jour J, de l'autre côté du cimetière du Touvet, un contre-rassemblement qui a rassemblé une centaine de personnes. L'histoire de la guerre d'Algérie s'inscrit aujourd'hui encore dans une bataille mémorielle face à une extrême droite qui tente de glorifier les crimes commis pour maintenir à tout prix l'ordre colonial.

Les statuettes de Villepin

On se souvient comment, en 2017, l'intermédiaire Robert Bourgi avait plombé la candidature de François Fillon à la présidentielle en faisant fuiter qu'il lui avait offert deux costumes à 15 000 euros pièce. Le même remet le couvert aujourd'hui dans Complément d'enquête (France 2, 30/04), révélant avoir donné en 2002 à Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères, deux statuettes d'une valeur de 75 000 et 50 000 euros, l'une payée par l'ancien dictateur burkinabè Blaise Compaoré, l'autre par un industriel italien.

Après ces déclarations, Villepin s'est empressé de restituer les statuettes au ministère, contestant leur prix et niant avoir eu connaissance des donateurs réels. Le fondateur du récent parti La France humaniste se pose en figure morale

exemplaire, au point de séduire jusque dans les rangs de la gauche. L'affaire aura peut-être le mérite de ramener « *la part d'ombre de Villepin en plein jour* », comme l'écrivent les journalistes de *Mediapart* (11/05). Ceux-ci rappellent que les révélations de Bourgi ne sont pas nouvelles et que Villepin aurait également, pour le compte de Chirac, réceptionné des fonds de divers chefs d'États africains, ce qu'il conteste, mais ce que confirme l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo. Villepin a d'ailleurs été un acteur françafricain de premier plan dans la crise ivoirienne. S'il est passé entre les gouttes judiciaires dans les affaires de financements libyens, c'est pourtant un intime du généreux agent de corruption (préssumé) Alexandre Djouhri...

Reconnaître pour mieux verrouiller

Le discours d'Emmanuel Macron le 2 juin à Paris sur les quais de Seine pour l'inauguration du mémorial en hommage aux victimes du génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, montre à nouveau son habileté politique. Face au président rwandais Paul Kagame et à des personnalités comme l'auteur Gaël Faye et l'historien Marcel Kabanda, le chef de l'État a répété, sans rien y ajouter, son discours de Kigali de 2021. Derrière la mention des responsabilités de l'État français, c'est bien un verrouillage qui est à l'œuvre : toujours aucune excuse, ni reconnaissance de complicité.

Macron évite de revenir sur les aspects les plus controversés : l'engagement militaire contre le FPR de 1990 à 1993, les évacuations sélectives de l'opération Amaryllis, l'abandon des Tutsis de Bisesero, l'exfiltration du gouvernement génocidaire au Zaïre à l'été 1994. Malgré la volonté affichée de lutte contre l'impunité, les procès qui se tiennent en France concernent uniquement des Rwandais, tandis que l'éventuelle responsabilité pénale d'acteurs français reste inenvisageable judiciairement. Or les responsabilités françaises au Rwanda ne relèvent ni d'un simple aveuglement, ni d'une exception historique. La chaîne de commandement, jusqu'au plus haut sommet de l'État, a parfaitement fonctionné, avec de lourdes conséquences en 1994 – comme depuis dans de nombreuses interventions en Afrique. Une pleine clarification reste nécessaire.

Image de couverture :

John Beurk

Journal fondé en 1993 sous le nom de

Billets d'Afrique par François-Xavier

Verschave - **Directeur de la publication**

Nicolas Butor - **Comité de rédaction**

R. Granvaud, O. Tobner, J. Boucher, J. Poirson,

N. Butor, B. Godin, N. Maillard-Déchenans,

M. Petit-Agneau, A. Decroix, K. Gueguen,

J. Lasagno - **Ont contribué à ce numéro**

C. Lesaffre, J. Beurk, A. Poyrazer, J. Anchaing,

A. Gautier - **Édité par** Association Survie, 21

ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9 53

14 49 74 - **Web** <http://survie.org> -

Commission paritaire n°0226G87632 -

Dépôt légal juillet 2026 - **ISSN** 3129-6106 -

Imprimé par Imprimerie Notre-Dame, 80

rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Mar-

tin

➔ Sur le web

<http://survie.org/decolonisons>

Instagram : [decolonisonslejournal](https://www.instagram.com/decolonisonslejournal)

➔ Nous écrire

decolonisons-lejournal@survie.org

Bulletin d'abonnement en page 20.

Sommaire

4 > 14 DOSSIER

Restitutions,
un combat sans fin ?

10 JEU D'ÉTÉ

Mots fléchés
anticoloniaux

15 SALVES

80 ans après la départemen-
talisation, La Réunion est-elle
toujours une colonie ?

17 LECTURE

Numérique mortifère... et
colonial

18 ACTUALITÉ

Retours de (contre) som-
met Afrique-France

400 ans, ça se fête ! Pour son anniversaire, la Marine nationale s'est offert, avant de rétro-pédaler devant la polémique, la publication sur ses comptes Instagram et Facebook d'affiches de propagandes pétainistes. Une invitation formulée en 1942, par le régime de Vichy, à devenir marin pour « *garder l'Empire que nos ancêtres ont bâti* », accompagnée de « *trois portraits de profil typiques de l'iconographie coloniale, censés alors représenter les "trois races" (africaine, asiatique et maghrébine) de l'empire* » (*Libération*, 01/06). Un accident ? Plutôt une revendication assumée de la violence coloniale et raciste qui façonne jusqu'à aujourd'hui les institutions françaises.

Malgré la tentative désespérée de Macron d'acter la fin du « pré carré » français en Afrique à Nairobi en mai, difficile de nier que la fierté impériale reste la norme bien au-delà du référentiel vichyste. Re-baptisée « puissance française » dans le débat public, elle normalise les politiques (néo)coloniales en les dissociant de leurs fondements : dépossession, exploitation et empoisonnement des corps et des terres. Loin d'être des anecdotes du passé, ces violences d'État et leurs conséquences structurent concrètement le présent.

Une continuité coloniale matérialisée par l'actualité institutionnelle de juin 2026. La cour d'appel de Paris a confirmé, le 22 juin, le non-lieu dans le scandale du chlordécone, pesticide utilisé dans les Antilles de 1972 à 1993 et ayant contaminé tous les écosystèmes antillais (*Billets d'Afrique* n°324, 01/2023). Dix jours plus tôt, le Parlement votait une loi « *visant à reconnaître la responsabilité de l'État et à indemniser les victimes du chlordécone* » aux Antilles, mais uniquement pour les maladies fixées par décret, à savoir les cancers de la prostate, la maladie de Parkinson et les lymphomes non hodgkiniens – pas les femmes atteintes de cancer du sein donc. En parallèle, un autre cas de colonialisme chimique était examiné par la Cour de cassation, via le recours de Tran To Nga, 84 ans, qui poursuit les multinationales qui ont fabriqué l'agent orange qui l'a empoisonnée, elle comme des millions de Vietnamiens (e)s (*Reporterre*, 15/06). Décision attendue le 16 septembre.

Une petite lueur d'espoir dans cette mascarade d'État de droit : plus de 40 ans après les faits, les parlementaires français ont approuvé à l'unanimité une loi de réparation pour les plus de 2 000 enfants réunionnais (e)s déporté (e)s dans l'Hexagone entre 1962 et 1984 et ayant subi « *des changements d'état civil brutaux, voire des maltraitances ou des humiliations à l'origine de profonds traumatismes pour ces enfants initialement placés au sein de l'Aide sociale à l'enfance* » (*Le Monde*, 17/06).

Les quelques avancées, arrachées par des décennies de lutte des victimes et de leurs soutiens qui osent défier la norme de déshumanisation des personnes non blanches, sont vécues avec effroi par celles et ceux privilégié (e)s par le statu quo. Les empires médiatiques, celui de Bolloré en tête, accentuent ainsi leur offensive pour sauver l'hégémonie des hiérarchies coloniales, raciales et sociales. Une panique identitaire parfaitement résumée sur Cnews, chaîne du milliardaire suprémaciste susmentionné : « *On a perdu le Mali, et on a Monsieur Bagayoko en échange. [...]* Vous avez un maire malien à Saint-Denis » (voir le communiqué de Survie, 04/06).

Alors que démarre la campagne pour l'élection présidentielle de 2027, lutter contre les représentations racistes qui sont au cœur des politiques de domination à l'intérieur, aux frontières et à l'extérieur du territoire français est plus qu'une exigence mémorielle. C'est une nécessité existentielle pour faire face à la menace tangible d'une prise de pouvoir fasciste.

Camille Lesaffre

L'EMPIRE EST MORT, VIVE L'EMPIRE !

RESTITUTIONS

UN COMBAT SANS FIN ?

4 Dans les vitrines européennes, un interminable colonialisme

7 Les manilles de la discorde

8 Entretien avec le chercheur camerounais Pascal Ndjock Nyobe

12 La longue histoire des restitutions du patrimoine africain

DANS LES VITRINES EUROPÉENNES, UN INTERMINABLE COLONIALISME

Malgré une présence de plus en plus importante dans le débat public, le terme « restitution » est mal compris. À rebours de la « *nouvelle relation à l'Afrique* » promue par Emmanuel Macron, la question des restitutions des biens culturels africains trahit un colonialisme encore bien vivace.



La question de la restitution des biens culturels africains ne relève pas d'un simple débat patrimonial ou muséographique. Elle touche au cœur d'une injustice historique fondamentale : le pillage systématique, organisé et légitimé par l'État colonial, des œuvres, objets rituels, trésors royaux ou artefacts militaires de tout un continent¹.

Ces objets ne sont pas de simples curiosités esthétiques mais sont porteurs d'identités, de mémoires, de pratiques spirituelles et de savoirs ancestraux. Les bronzes du Bénin, les trésors d'Abomey, les statues Kongo ou encore les manuscrits éthiopiens saisis lors de la bataille de Magdala sont autant d'exemples de patrimoines arrachés pour ensuite être exposés dans les grandes institutions européennes.

Les arts africains font alors l'objet d'une vision biaisée et déshumanisante qui est largement structurée par les pratiques muséales, les discours et les logiques du marché qui composent le système occidental de l'art². L'absence de ces œuvres dans leur pays d'origine n'est pas neutre : elle ampute les sociétés africaines de leur mémoire, fragilise la transmission intergénérationnelle et perpétue symboliquement la hiérarchie coloniale entre un Nord détenteur du savoir et un Sud dépossédé de lui-même.

¹ En 1999, paraissait sur le sujet dans la collection de Survie Dossiers noirs *Un nouvel or noir - Le pillage des objets d'art en Afrique*, de Philippe Baqué (Agone). Une édition mise à jour et enrichie de nouvelles recherches est parue en 2021, à retrouver dans notre boutique en ligne (boutique.survie.org).

² Sally Price, *Arts primitifs, regards civilisés* (École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, 1995).

Mais la restitution ne vise pas qu'un objectif de résolution d'un crime passé. Car le crime se réitère en permanence par la violence que constituent les modes de conservation et d'exhibition de ces biens culturels. Objets sacrés ou réservés à l'intimité familiale sont exposés à la vue de tous. Dans le cas de la Mère des masques, objet à haute valeur spirituelle dans la culture Dogon, celui-ci est aujourd'hui conservé sous un sol en verre, sur lequel les visiteurs du musée du quai Branly peuvent marcher, comme une forme d'humiliation reproduite par chaque pas. La restitution s'impose donc comme un acte de réparation plus large, visant à reconnaître la violence de l'histoire, en assumer la responsabilité collective et en tirer des solutions concrètes.

La question des réparations, pourtant indissociable de celle des restitutions, n'a été que très peu évoquée dans le « rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain », publié en 2018 par Felwinn Sarr et Bénédicte Savoy (sur les travaux de cette dernière, lire notre article en page 12). Celui-ci a néanmoins constitué une rupture intellectuelle majeure. Il y est défendu le principe d'une restitution permanente et inconditionnelle des objets acquis dans des contextes coloniaux. Restituer, c'est reconnaître que la possession actuelle est le résultat d'un crime, et que la détention prolongée en constitue la continuation.

Des progrès législatifs insuffisants

Depuis quelques années, le débat a franchi la sphère académique pour entrer dans l'arène législative et, surtout, politique. La France a constitué, à cet égard, un cas d'école, aussi bien pour ses avancées que pour ses limites.

Même si ces questions émergent tardivement chez nous, le débat sur les restitutions est en réalité bien plus ancien qu'il n'y paraît. Dès les années 1960, à mesure que les États africains accèdent à l'indépendance, les premières demandes de retour des biens culturels apparaissent. Elles trouvent un relais institutionnel à partir du milieu des années 1970, portées par les organisations internationales, Onu en tête³, avant d'atteindre leur apogée dans le débat public entre 1978 et 1982.

Ce premier cycle se referme pourtant sans avancée concrète, emporté par un double

phénomène. D'une part le consensus moral se dissout faute de traduction politique ; d'autre part, les arguments du refus sont les mêmes qu'aujourd'hui : danger du nationalisme, fragilité du droit commun, préservation des collections publiques. Près de quarante ans plus tard, le débat est « redécouvert ».

En novembre 2020, l'Assemblée nationale adopte une loi autorisant la restitution de 26 trésors royaux d'Abomey au Bénin et du sabre d'El Hadj Oumar Tall au Sénégal. La France déroge alors expressément au principe d'inaliénabilité de ses collections nationales pour permettre un retour définitif d'œuvres vers leur pays d'origine. En effet, les principaux verrous juridiques pour la France sont les principes de domanialité publique : inaliénabilité, imprescriptibilité et insaisissabilité. La sortie des collections n'est possible que suite à l'adoption d'une loi spécifique, autrement dit une loi d'espèce négociée et ciblée, comme cela a été le cas pour la restitution de têtes maories à la Nouvelle-Zélande en 2012. Ainsi, les retours doivent rester exceptionnels et les solutions envisagées, pour éviter un transfert de propriété, sont plutôt les prêts et les dépôts.

Un discours colonial encore omniprésent

Si les avancées législatives sont réelles mais limitées, c'est parce qu'elles s'inscrivent dans un contexte idéologique qui n'a pas rompu avec les présupposés du colonialisme. Derrière les arguments polis des conservateurs de musée ou les réserves des législateurs, c'est toujours la même hiérarchie qui s'exprime : une Europe qui sait, qui garde, qui décide et une Afrique qui demande, qui attend, qui remercie. Le colonialisme n'a pas disparu des vitrines. Il a simplement appris à se dire plus élégamment.

Soulignons ainsi le silence législatif sur la question coloniale. Légiférer sur les restitutions sans nommer la colonisation, c'est soigner une plaie sans en reconnaître la cause. Pourtant, c'est ce qu'a fait la France jusqu'à maintenant, les textes adoptés évoquant prudemment des biens acquis « dans des circonstances particulières » ou « dans un contexte historique spécifique ». Des formules qui permettent de traiter chaque cas comme une anomalie isolée plutôt que comme le produit d'un système.

Il faut tout de même reconnaître ce qui existe. Le 26 décembre 2023 a été adoptée une loi relative à la restitution des restes humains. Plus récemment, en mai 2026, Sénat et Assemblée nationale ont adopté une loi-cadre relative à la restitution de biens culturels ayant fait l'objet d'une appropriation illicite. Ce texte crée un environnement juridique général permettant la restitution par la France de biens culturels conservés dans les collections nationales à des États étrangers, dérogeant sous conditions au principe d'inaliénabilité du domaine public. Il s'agit alors d'une rupture avec la logique préexistante du cas par cas.

Mais cette nouvelle loi ne contient pas une seule fois le mot « colonisation ». Elle parle d'appropriation illicite, de vol, de pillage, de cession obtenue par contrainte... autrement dit, des catégories juridiques neutres, désincarnées, imprécises. Bien qu'il s'agisse d'une réelle et nécessaire avancée législative, ce silence n'est pas une maladresse de rédaction, mais révèle un choix politique. Nommer la colonisation comme cadre juridique de référence, ce serait accepter que les spoliations ne soient pas des exceptions mais la règle, et donc que les impératifs de restitution ne concernent pas seulement quelques dizaines d'objets, mais potentiellement des centaines de milliers de pièces. Pour rappel, le musée du quai Branly conserve à lui seul environ 70 000 objets d'Afrique subsaharienne.

La loi de 2026 doit garantir, selon le ministère de la Culture, « un équilibre entre faculté de restitution d'une part et respect du principe d'inaliénabilité et de la dimension universelle des collections publiques françaises d'autre part » (communiqué de presse, 7/05/2026). Mais de quel équilibre parle-t-on ? Cela suppose deux poids comparables placés sur une même balance. Ici, la France équilibre la privation de mémoires matérielles et d'identités patrimoniales avec la conservation des collections. La France équilibre des siècles de pillage et des milliers d'objets arrachés avec le prestige institutionnel. Présenter ces deux réalités comme devant s'équilibrer, c'est déjà prendre position. La justice ne s'équilibre pas, elle se rend.

³ Voir notamment l'allocation du 7 juin 1978 d'Ahmadou-Mahtar Mbow, alors directeur général de l'Unesco.

Le mythe du musée universel

La mission de protection du patrimoine culturel incombe à l'institution muséale qui occupe de fait une place singulière dans les enjeux liés aux restitutions. C'est pourquoi le musée apparaît, à première vue, comme une institution appropriée pour favoriser les processus de restitutions des biens culturels africains. Pourtant, face à la recrudescence des mouvements en faveur de la restitution d'un patrimoine culturel volé, certains musées brandissent la carte du « musée universel » pour s'y opposer.

Le musée universel propose une idée généreuse en apparence : les grandes institutions, toutes occidentales, ne seraient pas des musées nationaux comme les autres, mais des gardiens désintéressés du patrimoine de l'humanité, offrant à tous les visiteurs l'accès à toutes les civilisations. Restituer, dans cette logique, serait appauvrir l'humanité au profit d'un nationalisme étroit.

Cette vision se retrouve dans la Déclaration sur l'importance et la valeur des musées universels, signée en 2002 par les plus grandes institutions occidentales (Louvre, British Museum, Metropolitan Museum of Art entre autres). Ce texte, qui réaffirme la vocation universelle de ces musées et leur légitimité à conserver des œuvres du monde entier, intervient précisément au moment où les demandes de restitution se font plus pressantes. Deux arguments sont particulièrement ciblés : celui du musée vide et celui de l'effet boîte de Pandore. Ces arguments fonctionnent comme des fins de non-recevoir : ils déplacent le débat de la justice vers la gestion du risque institutionnel, faisant des musées les premières victimes d'un processus dont ils sont pourtant les principaux bénéficiaires.

Cette déclaration est évidemment contraire à l'esprit des conventions internationales de protection du patrimoine culturel. Elle s'oriente vers la rationalisation de l'idée qu'il est inadmissible de voler des objets, mais qu'il est acceptable de garder les objets volés, car les temps ont changé et qu'ils ne peuvent pas être tenus responsables des circonstances dans lesquelles les biens ont été acquis à l'origine.

En réalité, derrière l'argument du musée universel se dissimule une réalité plus

prosaique : le prestige culturel. Les grandes collections africaines ne sont pas seulement des enjeux culturels, mais aussi des enjeux de puissance. Les États européens se livrent depuis des siècles à une concurrence sourde pour savoir qui détiendra le plus grand nombre de chefs-d'œuvre dans ses institutions muséales nationales.

À noter également que la déclaration de 2002 est signée exclusivement par des institutions occidentales. Aucun musée africain, asiatique ou latino-américain n'y figure. Visiblement donc, l'universalisme a une géographie. Aujourd'hui, l'histoire du Dahomey se retrouve au quai Branly, « *alors que les Béninois ne reçoivent pas de visa* » (Françoise Vergès). Une partie de l'histoire africaine demeure inaccessible aux Africain·e·s, car l'Europe, en plus de s'en être emparée, met tout en œuvre pour la garder.

Alors comment partager l'universalisme à tous les publics ? Les restitutions continuent de questionner la nécessité de la construction d'un nouveau paysage muséal.

La conservation, ou l'art de se faire passer pour un sauveur

L'argument de la conservation est peut-être le plus pernicieux de tous. Les musées européens seuls disposeraient des infrastructures et des techniques adaptées, des équipes spécialisées et des ressources financières nécessaires à la préservation des œuvres. Les restituer, ce serait les mettre en danger. Là se lit la rhétorique de la « mission civilisatrice » appliquée au patrimoine.

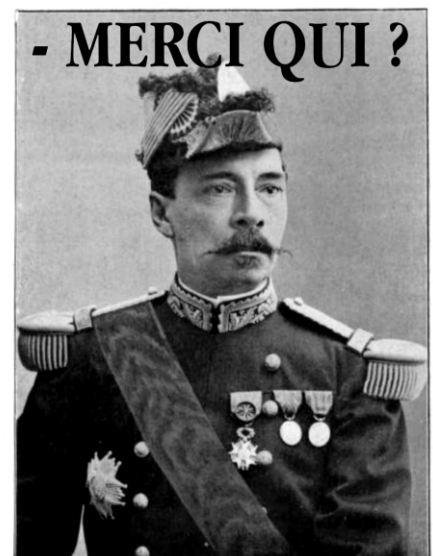
À cette question de la conservation s'ajoute l'argument selon lequel les Africain·e·s ne seraient pas sensibles à l'art et n'auraient pas de tradition du musée. Rappelons alors que la France non plus avant la Révolution française. Rappelons également que les musées français eux-mêmes ne sont pas exempts d'incidents de conservation, puisque des œuvres y ont été endommagées, mal restaurées, volées ou encore perdues dans les réserves.

Concernant la loi de mai 2026, l'Assemblée nationale souhaitait initialement que l'État demandeur s'engage : d'une part à respecter les conditions de conservation du bien culturel restitué, conformément aux standards internationaux applicables en matière de préservation du patrimoine ;

d'autre part à permettre l'accessibilité du bien au public dans l'État demandeur ; enfin à assurer la protection juridique du bien contre toute aliénation, exportation illicite ou appropriation privée.

Même si cette disposition a finalement été supprimée, elle est révélatrice de l'ignorance de certains législateurs : une grande partie des États africains disposent de règles de domanialité publique similaires, si ce n'est identiques, à celles de la France. De plus, la France a mis presque 30 ans à ratifier la Convention de l'Unesco concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Et n'a toujours pas ratifié celle d'Unidroit, l'Institut international pour l'unification du droit privé, sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. Elle date pourtant de 1995 !

Les faits démentent ce paternalisme tricolore. À titre d'exemple, le Musée des civilisations noires (MCN) de Dakar au Sénégal est pensé comme un espace de revendication et d'accueil⁴ du patrimoine culturel africain. Plus largement, le musée au Sénégal s'inscrit dans un réseau de plus en plus élargi d'institutions muséales et culturelles africaines et panafricaines contemporaines, tels que le Musée Théodore-Monod d'art africain, l'Institut fondamental d'Afrique noire ou encore le Grand théâtre (tous trois situés à Dakar). Et le paysage culturel sénégalais est marqué par l'organisation d'événements artistiques d'envergure, toujours plus nombreux –



Le général Dodds, commandant le corps d'armée des troupes coloniales
Pilleur du trésor de Béhanzin et grand-croix de la Légion d'honneur

⁴ « Le Musée des civilisations noires. Un projet culturel fort et rayonnant », *La Lettre de l'Office de Coopération et d'Information Muséales*, vol. 198 (2021).

comme la biennale de Dakar, l'une des principales manifestations d'art contemporain qui a vu le jour en 1989.

Si le Sénégal se montre particulièrement dynamique, il n'est pas le seul. Depuis quelques années, le paysage muséal africain évolue en effet très rapidement. En 2022, le Bénin a déclaré sa volonté de créer quatre nouveaux musées, aujourd'hui en construction, pour développer le tourisme culturel. Autre exemple : en novembre 2025, le Grand musée égyptien, situé près de la Grande Pyramide de Khufu à Giza, a enfin ouvert ses portes. C'est le plus grand de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et le plus grand musée archéologique au monde. Toutes ces institutions contribuent à structurer un champ artistique pluriel et non-occidental.

« *Sur tout le continent africain, les lieux du patrimoine existent, ils sont nombreux dans certains pays et relèvent de typologies variées*, soulignent Felwinn Sarr et Bénédicte Savoy dans leur rapport de 2018. *De l'institution ultramoderne (comme le Musée des civilisations noires, à Dakar) à la "case patrimoniale" (palais du roi de*

Bafoussam, au Cameroun) ; des musées de facture classique et de haute tenue (musée national du Mali, à Bamako) à des formes traditionnelles de conservation vitalisées par des architectures et des concepts novateurs (nouveau musée du palais des rois Bamoun, à Fomban, au Cameroun) ».

La restitution comme transaction

À l'ombre des discussions et interactions entre acteurs européens et africains se rejouent, sans grande surprise, des dynamiques impériales. Derrière le volontarisme affiché depuis 2017 avec le discours d'Emmanuel Macron à Ouagadougou⁵, la France garde un contrôle étroit sur ce qui se dit et ce qui se fait à propos des restitutions.

D'abord, car les nouvelles législations adoptées ne reconnaissent pas un « droit à la restitution ». Autrement dit, les États africains sont encore tributaires de la bonne volonté française. Or, du point de vue français, la restitution est davantage un enjeu transactionnel qu'un enjeu de

réparation. Comme le notait un journaliste anglophone en 2020 : « *Il existe une forte incitation à utiliser l'héritage africain comme monnaie d'échange pour obtenir l'accès à des contrats lucratifs et à des projets d'infrastructure* »⁶.

Ensuite, de manière plus pernicieuse, ces dynamiques coloniales se lovent aussi dans les rapports entre institutions muséales. Même lorsqu'elles ne font pas explicitement référence aux arguments coloniaux évoqués ci-dessus, leur bonne volonté apparente cache des pratiques impérialistes. Chercheurs, directeurs de musées et artistes africains notent la manière dont les Africain·e·s sont parfois exproprié·e·s des procédures de restitutions initiées, organisées et financées par des acteurs ou institutions européens. Si ces critiques ne visent pas fondamentalement les intentions des acteurs français, elles illustrent « *la façon dont ceux-ci s'inscrivent, parfois sans y penser, dans une histoire de rapports de domination qui se renouvelle* »⁷.

Asena Poyrazer & Alexandre Decroix

⁵ Le 28 novembre 2017, le président de la République affirmait depuis la capitale du Burkina Faso ne « *pas accepter qu'une large part du patrimoine culturel de plusieurs pays africains soit en France* » et promettait des restitutions du patrimoine africain en Afrique « *d'ici à cinq ans* ». Voir aussi p. 12.

⁶ « *Artefacts paving France's return to Africa* », Lowy Institute (8/12/2020). <https://www.lowyinstitute.org/the-interpreter/artefacts-paving-france-s-return-africa>

⁷ Hélène Quashie, « *Restitutions et positionnalités. Des voix plurielles et des silences résistants dans les (re)définitions des héritages postcoloniaux (Sénégal)* », *Cahiers d'études africaines* 251-252 (2023).

LES MANILLES DE LA DISCORDE

Tout commence en 1492, quand les Portugais sont arrivés à Edo, capitale du très puissant royaume du Bénin (aujourd'hui rebaptisée Benin City et située dans le sud du Nigeria). L'Oba, roi divinisé objet d'un culte, manquait de métal. Or, les Portugais utilisaient une monnaie consistant en bracelets (manillas, en portugais) fabriqués dans un alliage de cuivre. Cette monnaie surpassa peu à peu en valeur le cauri, le coquillage qui faisait office de monnaie en Afrique de l'Ouest. Car il avait un gros avantage : il pouvait être fondu et réutilisé à toutes fins, notamment la création d'œuvres d'art. Nombre d'esclaves furent ainsi vendus aux négriers occidentaux par les Obas contre des manilles.

En décembre 2022, le Groupe d'étude new-yorkais sur la restitution (Restitu-

tion Study Group, RSG), association de descendants d'esclaves des États-Unis, des Caraïbes et de Grande-Bretagne, a tenté par une action en justice d'empêcher, en vain, la restitution au Nigeria de bronzes béninois conservés au Smithsonian Museum. Motif : ces bronzes ont été réalisés à l'aide du métal fondu des manilles. La restitution au Nigeria des objets d'art ainsi fabriqués causerait un préjudice aux descendants d'esclaves afro-américains, car cela les priverait de la possibilité de vivre leur culture et leur histoire. Le RSG demande donc que les bronzes soient partagés entre son association et le Nigeria.

Or, d'autres descendants d'esclaves afro-américains intentent, eux, des procès en réparation contre les héritiers des esclavagistes. Ils ne voient pas d'un bon œil cette immixtion du RSG. En

mettant en avant le fait que des royaumes africains se sont enrichis en participant à la vente d'esclaves aux Occidentaux, il donnerait, selon eux, un argument de poids aux héritiers d'esclavagistes blancs pour se dédouaner de la responsabilité de leurs ancêtres.

À Benin City, dans l'entourage de l'Oba actuel (la dynastie existe toujours), la réaction à ce procès new yorkais a été de le tourner en dérision. Ce que regrette Bénédicte Savoy (voir page 12) qui appelle à prendre au sérieux les revendications mémorielles diasporiques, possiblement historiquement et politiquement fondées, car la libération de la parole et de la mémoire est essentielle dans les négociations complexes autour des restitutions.

Nicole Maillard-Déchenans

PASCAL NDJOCK NYOBE : « L'ANCIEN COLONISATEUR EST TOUJOURS DANS LA POSTURE DE CELUI QUI DÉCIDE »

Enseignant chercheur au sein du Laboratoire histoire et sciences du patrimoine de l'université de Douala, au Cameroun, l'historien Pascal Ndjock Nyobe s'est spécialisé dans les politiques mémorielles en Afrique. Il nous apporte ses éclairages sur la question des restitutions.

Que signifie selon vous le terme « restitution » ?

Pascal Ndjock Nyobe : Le mot « restitution » mérite en effet qu'on s'arrête un moment pour discuter de son contenu polysémique. La rapidité avec laquelle il s'est imposé dans le débat public devrait alerter et nous faire comprendre que lorsqu'un terme semble faire consensus, c'est qu'il est suffisamment vague pour abriter des malentendus et des projets contradictoires.

Restituer dans son sens premier porte en effet une fiction qui ferait croire qu'il existerait un état antérieur stable, immuable et identifiable auquel l'on pourrait revenir. Pourtant, la spoliation patrimoniale, point de départ du désir de restitution, ne s'est pas elle-même produite dans un monde immobile. Au contraire, les objets emportés l'ont été au sein de sociétés vivantes, en transformation. Restituer n'est donc ni un accord entre palais, ni même une simple opération de déménagement consistant à « remettre en place » des objets d'un point A (musée occidental) à un point B (musée africain).

À mon sens, restituer c'est aussi intervenir dans des sociétés qui ont continué d'écrire leur histoire en l'absence de l'objet, prouvant ainsi leur capacité de résilience et d'inventivité. À cet égard, l'acte de restituer signe aussi le retour du droit des communautés à narrer et rendre audible leur propre discours de la spoliation et de la restitution, au-delà de ce qu'en disent les archives coloniales.

In fine, la restitution doit être appréhendée comme un régime de justice patrimoniale impliquant au moins trois dimensions indissociables : réparatrice, relationnelle et politique.

Comment s'est construit le discours africain sur les réparations ?

La réclamation et la revendication des objets pillés sont aussi anciennes que les dépossessions elle-même. L'on pourrait à cet effet citer, entre autres, les revendications émises en 1880 par l'empereur éthiopien, Yohannes IV, demandant la restitution de collections emportées en avril 1868 par l'expédition Napier. Pendant la période coloniale, en 1936, Oba Akenzua II du Nigeria porte à l'attention du Royaume-Uni une réclamation demandant la restitution des trésors pillés lors du sac de Benin City en 1897.

Au lendemain des indépendances, les festivals panafricains – dont notamment celui de Dakar (1966) et d'Alger (1969) – constituent des tribunes idéales pour donner un coup d'accélérateur à ces appels à la restitution. Bien que peu suivies d'actes de restitution concrets, ces initiatives contribuent à alerter l'opinion publique internationale sur l'ampleur de la dépossession et la nécessité de contenir les actes de spoliation postcoloniaux actionnés par des marchands d'art véreux. Au Cameroun, le retour très remarqué de la statue Afo Akom (par un collectionneur privé) en décembre 1973 est emblématique de cette généralisation d'une soif de justice et de réparation.

Ces initiatives que l'on situerait sur le plan artistique ou stricto sensu culturel sont accompagnées par des intellectuels – Césaire, Fanon, Cheikh Anta Diop, etc. – qui, même sans parler directement de restitution d'objets, élaborent un cadre interprétatif qui, en présentant la colonisation comme une entreprise de décivilisation, constitue le fondement théorique des revendications.

Les conditions matérielles précaires induites par les plans d'ajustement structurel, la crise de la dette, l'affaiblissement des États africains, réduisent au silence les combats des années 1960-1970. Au tournant des années 2010-2020, ils vont être relancés par une jeunesse diasporique soucieuse de justice et de réparation.

Quelle a été la réception par les États européens et les institutions muséales de ces revendications ?

Tout dépend du pays, de l'institution et des acteurs en présence. Il faut cependant dire d'entrée que la volonté de restitution ne prend ni la même ampleur, ni la même vitesse que la spoliation. L'on a eu quelques objets rendus ça-et-là. À la suite du discours de Mobutu à l'ONU en 1973 réclamant la restitution des objets pillés pendant l'époque coloniale, le Zaïre a reçu en trois vagues, entre 1976 et 1982, quelques centaines d'objets du Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren en Belgique, ce qui représente un bilan dérisoire face aux milliers d'objets emportés quelques décennies plus tôt. Il en sera ainsi de toutes les restitutions qui suivront : un sabre à tel pays, un tambour à un autre, etc. Des restitutions au compte-goutte qui ne créent aucun précédent juridique contraignant pour les autres.

En France particulièrement, les initiatives de restitution portées par les États africains, par les communautés, les associations ou par les activistes butent très souvent sur la sainte trinité juridique : « inaliénabilité, imprescriptibilité, insaisissabilité ». Ces mots magiques ont fini par transformer en vœux pieux le discours d'Emmanuel Macron à Ouagadougou en 2017 qui voulait « *que d'ici cinq ans les conditions soient réunies pour*

des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique ».

Au sacro-saint triptyque énoncé ci-dessus, les institutions muséales ont ajouté deux autres objections : l'universalité du patrimoine et l'argument de la (non-)capacité d'accueil des pays africains. Parangon absolu de la mauvaise foi, ce dernier argument insinue que les sociétés africaines ne seraient pas capables de prendre soin de ce qu'elles ont produit.

Dans un récent colloque organisé à Dakar, vous avez développé la notion de « diplomatie des restitutions ». Pourriez-vous nous en dire plus ?

Quand elle n'est pas présentée comme une simple problématique muséale, la restitution endosse une dimension juridique et diplomatique qui en fait très souvent un instrument de politique étrangère plutôt qu'un acte de justice et de réparation. La restitution est ainsi posée comme un outil de négociation qui va permettre d'améliorer les relations bilatérales entre États, ou, spécifiquement pour les anciennes nations coloniales, des moyens de soigner une image post-coloniale suffisamment écornée. Dans ce contexte, restituer plutôt que de réparer et de créer des liens harmonieux devient un acte malicieux, un geste calculé, selon un calendrier dicté par l'agenda du spoliateur d'hier.

Lorsque cette réalité est remise dans le cadre des rapports que les États africains, notamment les anciens territoires sous influence française, entretiennent avec les anciennes métropoles, l'on se rend compte que la position des premiers vis-à-vis de la restitution n'est pas fondamentalement éloignée de celle de leurs homologues européens. Ainsi, à côté du principe qui veut que la restitution soit une question de diplomatie entre États, subsiste une incongruité majeure à l'intérieur même des États africains : les gouvernements tentent de capter le bénéfice symbolique de la restitution en faisant fi des implications politiques et sociétales internes.

Cette posture, dans le cas du Cameroun par exemple, a poussé l'État à créer en 2022 un « Comité interministériel en charge du rapatriement des biens culturels illégalement exportés à l'étranger ». Pour des raisons internes à la politique camerounaise, plutôt que d'être un véritable levier d'impulsion des revendications communautaires en vue de la restitution, cette entité semble au contraire en être le

premier obstacle. Ne serait-ce que parce qu'il est désormais formellement interdit aux communautés d'interagir directement avec les institutions muséales occidentales sans obtenir le sceau de l'État camerounais...

Justement, comment se fait-il que, malgré les nombreux biens présents dans les collections françaises, aucune restitution n'a, à ce jour, concerné le Cameroun ?

Le discours de Ouagadougou a de fait suscité un réel enthousiasme et un optimisme auprès de nombreux Camerounais qui se sont pris à imaginer un retour massif d'objets conservés en Occident. L'on peut y ajouter les conclusions du rapport Sarr-Savoy qui positionnaient le Cameroun parmi les nations les plus représentées dans les collections françaises.

Alors, pourquoi près de dix ans après le discours d'Emmanuel Macron, aucun objet n'a-t-il été restitué au Cameroun ? Il n'est pas possible d'évoquer la problématique de la restitution ici sans tenir compte de la nature du régime mémoriel postcolonial. Au Cameroun, le processus de décolonisation a débouché sur une guerre qui s'est terminée de façon sanglante pour les leaders indépendantistes, exécutés les uns après les autres, et dont l'évocation publique du souvenir a été interdite pendant plusieurs décennies. L'État postcolonial né de cette violence fondatrice est donc rétif à toute réouverture du dossier colonial. Ce dernier ne comportant pas que la question des objets spoliés par les administrations coloniales, l'on y trouverait aussi les crimes coloniaux et postcoloniaux, les complicités locales à la répression française, la collaboration de certaines chefferies et plus encore. Le vide mémoriel comme la réticence au sujet de la restitution ne sont donc pas des omissions, mais bien les marques d'une politique.

Selon vous, faut-il voir dans le comportement de la France vis-à-vis des restitutions une forme de perpétuation d'un comportement colonial ?

L'on ne se départit pas d'un costume de domination par proclamation. Il y a donc eu dans les années 1960-1970, et jusqu'aux années 1990, la continuité d'une sorte de paternalisme de l'État français sur ses anciennes colonies. Dans le cadre des restitutions, il n'existe pas un véritable cadre juridique global. L'ancien colonisateur est toujours dans la posture de celui qui décide de quand, quoi et à qui rendre, ce qui est déjà en soi un signe de domination.

Toutefois, cette réponse mérite une nuance majeure. Il existe bien en France des acteurs – notamment des chercheurs, des conservateurs, des militants – qui œuvrent sincèrement pour des restitutions substantielles, même si le poids et l'importance des structures institutionnelles continuent de faire basculer les échanges en défaveur des bonnes volontés individuelles.

Cette remarque portée vis-à-vis des pays européens ne doit pas nous dispenser de nous dire aussi des vérités propres aux réalités africaines. Dans bien des cas, certains États africains ont reproduit exactement la géométrie coloniale : ils disent vouloir parler d'État à État, en excluant des communautés du processus de restitutions et en suscitant, quand cela les arrange, de l'engouement ou en facilitant les démarches pour certaines autres communautés, créant une concurrence patrimoniale entre communautés qui se retrouvent ainsi mises dos à dos.

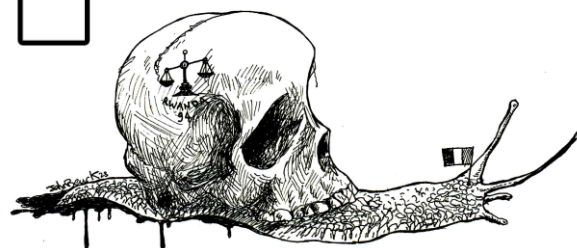
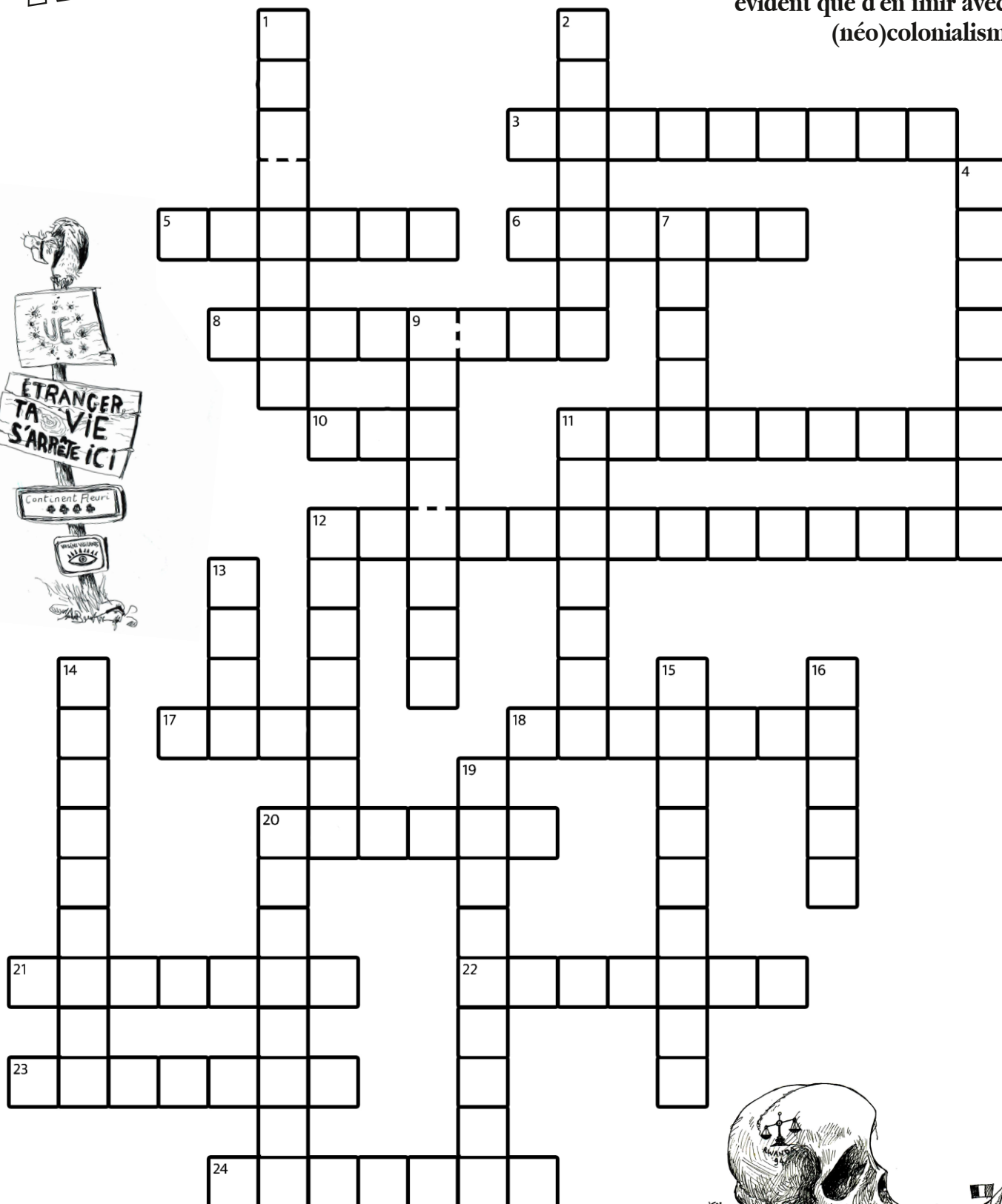
Propos recueillis par Alexandre Decroix



➔ La suite de notre dossier page 12

MOTS FLÉCHÉS ANTICOLONIAUX

Pas de raison que *Décolonisons* ne vous propose pas un peu de détente pour l'été ! Si vous lisez régulièrement notre revue, vous n'aurez aucune difficulté à venir à bout de ces mots fléchés. Ce sera en tous cas plus évident que d'en finir avec le (néo)colonialisme !



1. Une autre manière de parler des anciennes colonies tricolores en Afrique... Une partie du monde sur laquelle la France aurait bien aimé garder la main !

2. On commémorera le 40e anniversaire de son assassinat l'année prochaine. Son aura reste immense, autant auprès de la jeunesse d'Afrique que des militants anticoloniaux du monde entier.

3. Son régime fut aboli le 1er janvier 1946. La vie de celles et ceux qui le subissaient ne s'en améliora pas beaucoup pour autant...

4. Cette petite ville de la banlieue de Dakar serait sans doute bien peu connue sans le massacre qui y eut lieu...

5. Fabricant d'armes français, objet cette année d'une campagne d'actions par le collectif Guerre à la guerre.

6. Cet ami de la France a été « réélu » en mars à la tête de son pays pour la cinquième fois consécutive avec plus de 95 % des voix.

7. Au moins trois États de cette région ont décidé de faire sans la France...

8. Son maintien est une preuve, parmi d'autres, que la Françafrique n'est pas morte !

9. Tout un symbole : cette série de textes juridiques, les premiers datant de 1685, vient à peine d'être officiellement abrogée par le parlement français.

10. Instrument essentiel de l'influence française dans le monde, dans ses anciennes colonies notamment.

11. On parle bien plus souvent de sa camarade TotalEnergies, mais elle aussi provoque des dégâts considérables sur le continent africain : Cameroun, Gabon, République démocratique du Congo...

12. Emmanuel Macron en est un vrai, lui ! C'est ce qu'il prétend en tout cas.

13. À peine 1 % de la population de Martinique, mais avec un pouvoir économique (et politique) immense.

14. À Lille, cela fait un moment qu'il doit tomber... mais tient encore, notamment en bonne position à deux pas de la place de la République.

15. Première d'une série d'opérations policières de grande ampleur visant le

101ème (et dernier) département français.

16. Projet géant de Total en Ouganda et Tanzanie.

17. Incarcéré près d'un an dans l'Hexagone, il est devenu l'une des figures de la lutte d'indépendance du peuple kanak.

18. La France y réalisa pas moins de 210 essais nucléaires entre 1960 et 1996.

19. Près de quarante ans après, son assassinat en plein Paris n'a toujours pas été élucidé. Il faut dire que l'État français n'a visiblement pas trop envie que la vérité puisse éclater autour de cette affaire.

20 (vertical). Une chaîne de collines à l'ouest du Rwanda. Et un des plus sombres épisodes de la complicité de la France dans le génocide des Tutsi-e-s en 1994... que la justice ne semble pas prête à juger.

20 (horizontal). Il fut assassiné à Djibouti en 1995. « Les autorités protègent assassins et commanditaires », confiaient dans nos colonnes sa veuve en novembre dernier.

21. L'ancien directeur de cette agence de l'Union européenne est désormais eurodéputé RN. Il est visé par une enquête pour complicité de crimes contre l'humanité et de torture pour son rôle dans le traitement inhumain des migrant-e-s en Méditerranée.

22. « Ici c'est la France, c'est notre fierté, notre richesse », dixit Macron en 2019. En réalité, quelques petites îles inhabitées au large de Madagascar qui les revendique depuis son indépendance.

23. Lecornu est un grand fan du personnage, comme lui ancien ministre des Outre-mer, ministre des Armées et premier ministre.

24. Une des « stars » de nos colonnes. Un concentré de Françafrique (et d'extrême droite) à lui tout seul.



Solutions

1. Pré carré. 2. Sankara (Thomas). 3. Indigénat. 4. Thiaroye. 5. Thales. 6. Sassou (Denis Sassou-Nguesso, de son nom complet). 7. Sahel. 8. Franc CFA. 9. Code noir. 10. AFD (Agence française de développement). 11. Perenco. 12. Panafrique. 13. Si si, Macron l'a dit, allez (re)lire notre éditio de juin ! 13. Beké. 14. Faïtherbe (Louis). Si vous ne voyez pas qui sait, on vous conseille le site web de la campagne Faïtherbe doit tomber (faïtherbedoitomben.org). 15. Wuambushu. Le terme signifie « reprise (en main) » en shimaore. 16. FACOP. 17. Tein (Christian). 18. Moruroa. 19. September (Dulcie). 20 (vertical). Bissero. 20 (horizontal). Borrel (Bernard). 21. Frontex. 22. Eparces (Iles). 23. Messmer (Pierre). 24. Bollaré (Vincent). La campagne Désarmement Bollaré se poursuit !

UN ARPENTAGE DE L'ŒUVRE DE BÉNÉDICTE SAVOY LA LONGUE HISTOIRE DES RESTITUTIONS DU PATRIMOINE AFRICAIN

Les nombreuses publications de Bénédicte Savoy prouvent la réalité du pillage colonialiste des œuvres d'art, mettant à nu le déni et les falsifications historiques des États et, surtout, des institutions culturelles. Parcourir l'œuvre de la chercheuse permet ainsi de suivre l'histoire de ces spoliations artistiques, mais aussi de la montée d'une revendication en Afrique (et ailleurs) : celle de la restitution du patrimoine culturel des peuples.

Bénédicte Savoy, enseignante d'histoire de l'art à l'Université technique de Berlin depuis 2003, n'est pas une savante recluse dans sa tour d'ivoire. Son livre *Le long combat de l'Afrique pour son art*, sous-titré *Histoire d'une défaite post-coloniale* (Seuil, Paris, 2023), a provoqué dès sa parution en 2021 en Allemagne une onde de choc. La chercheuse y exhume, en effet, des archives secrètes de Prusse, les premières demandes officielles de restitution adressées par le Nigeria en mai 1972. La direction des musées de Berlin qui niait jusque là avec aplomb avoir jamais reçu de demande officielle de ce type de la part d'un État africain, est prise en flagrant délit de mensonge pluri-décennal... Scandale dans l'opinion publique. En 2022 – soit cinquante après la première demande ! –, un acte de restitution des dits « bronzes du Bénin » est enfin signé entre Allemagne et Nigeria.

En 2017, suite au discours d'Emmanuel Macron à Ouagadougou, Bénédicte Savoy, alors professeure au Collège de France, est sollicitée par l'Élysée pour écrire avec le philosophe sénégalais Felwine Sarr un rapport sur la problématique des restitutions entre musées de France et d'Afrique. Tous deux se mettent au travail, préservant leur précieuse liberté intellectuelle en ne percevant aucune rémunération et assumant leurs frais de déplacement. En novembre 2018, elles publient intégralement leur rapport sous forme d'un livre intitulé *Restituer le patrimoine africain* (éditions Philippe Rey/Seuil).

Arpentons ensemble les publications de Bénédicte Savoy et suivons ainsi l'histoire

d'une revendication plus que jamais d'actualité, celle des restitutions du patrimoine africain accaparé lors de la colonisation – et même parfois après.

Restitution, vous dis-je !

Le terme restitution lui-même est fondamental pour l'autrice : depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui, les pays ex-colonisateurs ont utilisé toutes les ruses imaginables pour le faire disparaître à jamais du vocabulaire. La République fédérale d'Allemagne (RFA), où le terme restitution est dénoncé comme « *diffamatoire* », est en cela représentative. Nombre de directeurs de musées encore en place longtemps après la Seconde Guerre mondiale étaient des nazis avérés (dont même un SS), survivants de l'ère hitlérienne.

En 1978, des « experts » élaborent secrètement une liste d'arguments anti-restitution, faisant un travail de sape éhonté au sein même de la Commission allemande pour l'Unesco ! Bénédicte Savoy met au jour ce document confidentiel et en donne des extraits : la RFA « *n'ayant aucune obligation légale de restitution en vertu des lois existantes, le terme "restitution" doit être combattu. Sinon, cela donne l'impression d'une acquisition juridiquement entachée. Le terme "restitution/retour" doit être interprété dans un sens assez large pour qu'aucune obligation morale ne puisse y être attachée* ». Le « *terme de "transfert" a été suggéré* » à la place.

Au-delà de la RFA, Bénédicte Savoy met au jour et décrit avec précision les stratégies respectives de contre-restitution mises ainsi en place par les responsables des musées de

France, Grande-Bretagne, États-Unis, les qualifiant tour à tour de « *subterfuges* », « *contorsions* », « *duplicité* », « *mensonges historiques* », « *dialectique* », « *dérobades* », bref, de « *désinformation* ». Sur fond « *d'une approche contre-factuelle de la réalité historique* », racisme, réflexes coloniaux, paternalisme, condescendance et suffisance institutionnelle guident les prises de position de la plupart des délégué-e-s d'Occident dans les instances internationales.

L'argument de l'universalisme – en fait « *un européanisme élargi au monde* » – leur donne bonne conscience. Le document secret ouest-allemand de 1978 déjà évoqué le révèle magnifiquement : « *Les objets culturels historiques et les œuvres d'art sont la propriété de l'ensemble de l'humanité* », y est-il écrit. Mais aussi : « *Les arts majeurs sont la propriété du monde entier. Ces œuvres d'art sont les ambassadeurs de la culture dont elles sont issues. Il serait donc contradictoire que des œuvres d'art soient transportées par la contrainte dans un pays simplement parce qu'elles y ont été produites* ». Et un peu plus loin : « *La question des inventaires de nos collections doit être évitée à tout prix dans les textes* », car cela « *ne ferait qu'attiser la convoitise* ».

Vient l'accusation habituelle de l'incapacité matérielle de ces pays à abriter et rendre accessible au public les objets : « *Si les objets du tiers-monde n'avaient pas été collectés et entretenus, la plupart d'entre eux n'existeraient plus aujourd'hui* ». Accusation d'autant plus fallacieuse, dénonce et prouve Bénédicte Savoy, que les musées européens, outre leur propre

dégradation avancée, « conservent » (!) des centaines de milliers d'objets du « tiers-monde » enfermés dans leurs réserves miteuses et ne les ont jamais exposés.

Racines, identité, avenir

La restitution du patrimoine artistique n'est pourtant pas un à côté secondaire dans la lutte pour la décolonisation, toujours en cours, des peuples et des esprits. Dès 1885, la Conférence de Berlin inclut, au nom de la science (apanage des seuls Occidentaux), la collection d'objets culturels parmi les finalités de la colonisation – lire sur ce sujet *À qui appartient la beauté ?*, autre ouvrage de Bénédicte Savoy (La Découverte, 2024) qui y aborde les cas du Cameroun et du Bénin. Les États colonisateurs et leurs musées mandateront des envoyés culturels pour réaliser cette appropriation.

Elle imagine même l'impact que la restitution pourrait avoir sur les frontières géographiques des pays découpés par la Conférence de Berlin, évoquant « l'idée que le retour des œuvres pourrait, dans une logique panafricaine, contribuer à abolir ou adoucir certaines frontières inadéquates »... Et l'on ne s'étonnerait plus que des bronzes dits « du Bénin » soient restitués au Nigeria ! La France de 2026 est encore loin d'une telle ouverture d'esprit, aveuglée qu'elle est par le poids de son colonialisme.

1962-63 et 1966, la rouerie d'André Malraux

À peine les accords d'Évian sont-ils signés le 19 mars 1962 que la France les viole en transférant trois cents tableaux du Musée des Beaux-Arts d'Alger vers Paris ! Elle les restituera, après dures négociations, sept ans après.

Dans la foulée, en mars 1963, André Malraux, ministre de la Culture, exerce sa rouerie aux dépens du Sénégal : il souhaite obtenir du tout jeune État des objets africains anciens, très coûteux sur le marché mondial de l'art. Pour cela, il contourne la législation sur le patrimoine en proposant d'échanger les objets convoités contre des tapisseries contemporaines françaises ! En 1966, l'échange est effectif. Parmi les objets ainsi procurés, signalons le magnifique mégalithe en grès ferrugineux provenant du village de Soto, connu sous le nom de « pierre lyre », cédé à titre de prêt renouvelable... tellement que soixante ans après, il peut toujours être contemplé en France, scellé

depuis 2000 dans le plateau d'une des collections du Musée du quai Branly !

1966 est justement l'année de l'exposition intitulée « L'Art nègre » présentée à Dakar (en avril), puis à Paris (en juillet-août), dans le cadre du Festival mondial des Arts nègres impulsé par Léopold Sédar Senghor. Censée être paritaire, l'exposition a été en réalité surtout préparée à Paris. Dans le mensuel sénégalais *Bingo* de janvier 1965, le jeune intellectuel anti-colonialiste Joachim Paulin anticipe l'événement et dénonce : « On con-

viendra avec nous qu'il est tout de même vexant pour nous, Africains, et paradoxal aussi, que toutes les pièces, tous les objets d'art qui figureront à ce festival et seront proposés à l'admiration du monde entier, viendront dans une proportion de 90 %, de l'Europe et des États-Unis. Mais n'est-ce pas le moment de demander à ces pays, à la fin du festival, [...] d'avoir la grandeur d'âme de ne pas remballer, mais de rendre à César ce qui est à César, de libérer les divinités noires qui n'ont jamais su jouer leur rôle dans l'univers glacé du monde blanc où elles ont été emprisonnées ? ».

Panique à bord dans tous les musées occidentaux concernés ! Surtout ne rien envoyer de précieux à Dakar ! Pour les apaiser, la France contraint les organisateurs sénégalais à garantir que la question de quelque restitution que ce soit sera absente du festival. Le Nigeria, quant à lui, invité d'honneur du festival et principal prêteur africain, est obligé d'accepter que ses objets soient montrés à Paris alors que les musées occidentaux sont rétifs à l'idée de lui accorder le moindre prêt. Le Sénégal n'est pas mieux traité : le 1er août 1966, alors que l'exposition « L'Art nègre » bat son plein à Paris, Malraux écrit à Senghor pour justifier le refus de la France de prêter le sabre d'El Hadj Omar Tall : cela diminuerait l'amitié entre nos deux pays. Salif Diop, premier conservateur du Musée dynamique de Dakar, avait (naïvement) fait cette demande d'emprunt en vue d'une exposition intitulée « Témoins du temps passé ». Pas étonnant que, dès 1966, « le sentiment se diffuse que les relations entre la France et ses anciennes colonies, même sur le plan de la culture et du patrimoine, sont inéquitables et biaisées ».

1973, année zéro : la France pas concernée

« 1973 est communément désignée comme l'année zéro du débat sur la restitution ». L'Association internationale des critiques d'art (AICA) se réunit pour la première (et unique) fois en Afrique subsaharienne en septembre de cette année-là – plus précisément à Kinshasa, au Zaïre. Les spécialistes n'oublieront pas le discours du dictateur Mobutu Sese Seko, qui les accueille en les appelant à voter une résolution pour que les pays riches acceptent de restituer une partie au moins du patrimoine des pays pauvres qui a été livré à un pillage systématique. Mobutu



Mais surtout, la restitution touche à l'identité propre des peuples ex-colonisés qui ne peuvent se la forger que par l'accès à leurs racines. Un accès également indispensable pour se construire un avenir délivré de la domination culturelle du colonisateur. Bénédicte Savoy rappelle l'impossibilité pratique pour les ex-colonisés d'accéder à leurs racines : pas de visas accordés pour venir visiter les musées d'Occident, sans compter le coût prohibitif de tels déplacements.

établit même un parallèle entre l'extraction de ressources naturelles et le prélèvement d'œuvres d'art. L'AICA obtiendra en dénonçant l'exportation illégale due au trafic... mais se gardant bien d'évoquer la période coloniale !

Le 4 octobre, invité à New York devant l'Assemblée plénière des Nations unies à présenter la politique du Zaïre, le même Mobutu attaque frontalement les pays occidentaux sur tous les plans, dont celui de l'art. Il réitère sa demande aux pays riches de restituer une partie au moins des œuvres pillées pendant le colonialisme. Le Zaïre, appuyé par le Sénégal, se hâte de présenter une motion d'urgence à inscrire à l'ordre du jour de la 28^{ème} session ordinaire de l'Assemblée plénière de l'Onu et intitulée : « Restitution des œuvres d'art aux pays victimes d'expropriation ».

Douze pays, tous africains, soutiennent le projet de résolution : le Zaïre bien sûr, le Burundi, le Tchad, le Congo, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie. Le 18 décembre, par 113 voix et 17 abstentions, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la résolution. La France qui, en février de la même année, a rejeté des « demandes de restitution précises » de la part de Madagascar, s'abstient lors du vote. La Grèce vote pour, seul État de la CEE à soutenir dès lors les pays ex-colonisés dans leur lutte pour la restitution.

La position française est connue par une note du 15 novembre 1973 que Robert Boyer, du ministère des Affaires culturelles, adresse au représentant français des Nations unies à New York. Contrairement à la Belgique, argumente-t-il, la France n'est pas concernée par la demande de Mobutu, car son « exportation d'objets ethnographiques est demeurée sans caractère officiel et d'un volume infime ». En outre, une telle motion de restitution ne renforcerait pas « la coopération internationale », mais au contraire susciterait des « rancœurs sans réel fondement ». Et d'ailleurs, « pour les cas, sûrement très exceptionnels, où notre pays serait en possession d'objets irremplaçables pour le patrimoine du pays d'origine, il serait disposé à en organiser le retour par accord amiable ». Comment ? En « employant éventuellement la méthode du dépôt, qui évite les procédures légales complexes et décevantes mettant en cause la propriété de l'objet ».

1981-82, Jack Lang : France, Afrique, même combat !

La résolution de l'Onu fait peu à peu bouger les lignes. Par exemple, en 1982, l'Italie restitue à l'Éthiopie le trône de l'empereur Menelik II ; les Pays-Bas et la Belgique négocient concrètement des restitutions à l'Indonésie et au Zaïre. La France mitterrandienne, elle, préfère les beaux discours... tordus ! Jack Lang y excelle, ainsi à Cotonou (Bénin) en septembre 1981 devant une vingtaine de ses collègues ministres de la Culture africains, puis le 27 juillet 1982 à Mexico devant le Comité intergouvernemental de la restitution (ICPRCP, créé au sein de l'Unesco en 1978).

À l'aide du concept de « colonisation culturelle », Jack Lang tente de s'attirer la sympathie des peuples dits, à l'époque, du « tiers-monde » pour s'en faire des alliés politiques en pleine guerre froide. Pour cela, il dénonce l'hégémonie mondiale qu'exercent, selon lui, les États-Unis sur les formes de consommation et de production, et leur impérialisme culturel. Il compare le combat des Africains contre le colonialisme à son « combat pour la culture » en tant que Français : « Le combat est le même entre nous-mêmes qui voulons préserver l'indépendance qui a été acquise, et vous-mêmes qui entendez aussi préserver vos cultures, préserver vos identités. » Il fallait oser ! Il assimile ainsi implicitement « des victimes supposées d'un impérialisme culturel américain à ceux qui, historiquement, ont eu bel et bien à subir des régimes d'occupation coloniaux et leurs multiples dérives ».

Plus discrètement, est créé au printemps 1982 par le ministère des Affaires étrangères, un « groupe de travail pour l'Afrique », présidé par Pierre Quoniam (actif au sein de l'ICPRCP et présent à Mexico), et dont les membres, une vingtaine d'expert-e-s, se prononcent clairement pour la restitution. Une première en France.

La bombe Melina Mercouri

On peut douter que Jack Lang ait convaincu le public qu'il visait à Cotonou, mais il a à coup sûr outré les Occidentaux présents à Mexico. Malheureusement pour lui, il s'y est fait voler la vedette. En effet, devant les sept-cent-cinquante délégué-e-s de l'ICPRCP, la ministre grecque de la

Culture, Melina Mercouri, après avoir regretté que les femmes soient si peu représentées à Mexico, elles qui sont le plus grand continent opprimé, fait l'effet d'une bombe en annonçant officiellement au monde entier la demande que la Grèce va adresser à la Grande-Bretagne, par toutes les voies légales, de faire revenir à Athènes les « fragments de la frise du Parthénon exposés depuis le XIX^e siècle au British Museum ». Elle avait pourtant déjà donné une conférence de presse à ce sujet en mars précédent à Athènes, passée inaperçue sauf des initiés... À Mexico, elle rappelle le soutien hellénique à tous les pays ayant subi de tels ravages culturels et leur demande en retour d'aider la Grèce dans sa démarche.

Suite à ce discours mémorable, l'Unesco adopte le Parthénon comme logo. Melina Mercouri ébranle « les schémas Nord-Sud et Est-Ouest répétés depuis vingt ans en matière de demande de restitution et les dénis sur cette question ». Ainsi, en 1985, en République démocratique allemande (RDA), le musée de Pergame, sis à Berlin-Est, accueille une exposition prêtée par le Nigeria, pays non aligné entretenant des relations diplomatiques avec ce pays communiste depuis 1973. Elle est préparée et dirigée à partir de Lagos, puis sur place, par l'archéologue nigérian Ekpo Eyo en personne, meilleur expert du patrimoine artistique de son pays et combattant inlassable pour la restitution. « Une centaine d'objets datés entre 500 av. J.-C et le XIX^e siècle sont réunis, assurés pour une valeur de près de 30 millions de dollars. » C'était, avec quarante ans d'avance, un exemple remarquable de cette « coopération équitable avec les pays d'origine » à laquelle aspirent Bénédicte Savoy et, avec elle, espère-t-elle, les pays occidentaux ex-colonisateurs qui ne s'y sont, hélas, toujours pas essayés...

Nicole Maillard-Déchenans

80 ANS APRÈS LA DÉPARTEMENTALISATION LA RÉUNION EST-ELLE TOUJOURS UNE COLONIE ?

La loi du 19 mars 1946 actant la départementalisation des quatre « vieilles colonies » promettait la fin de leur statut colonial par leur intégration pleine et entière dans la République française. 80 ans après, arrêtons-nous sur le cas de La Réunion.

La loi du 19 mars 1946 portait d'une promesse simple : les « vieilles colonies » – Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane française – devaient accéder à une intégration complète à la République française et à la pleine citoyenneté de ses habitants. La transformation de ces territoires en départements était par ailleurs présentée comme un instrument de lutte contre la misère endémique qui y avait cours, portant la promesse d'une forme de « rattrapage » de développement vis-à-vis de la « métropole ».

À La Réunion, la revendication de départementalisation émerge lors des grandes grèves de 1936 et 1938. La loi est, elle, défendue à l'origine par des élus du Parti communiste français (les Martiniquais Aimé Césaire, Léopold Bissol, le Réunionnais Raymond Vergès) et du Parti radical (le Guyanais Gaston Monnerville).

Son adoption intervient dans un contexte de déclin profond de l'empire colonial après la Seconde Guerre mondiale. Une situation qui pousse la bourgeoisie française à envisager des concessions pour éviter une décolonisation qui reviendrait à un recul sans précédent de sa place sur l'échiquier international. L'État français sort alors à peine de la conférence de Brazzaville de 1944¹ et souhaite éviter à tout prix la perte de son empire colonial.

Le chemin proposé par la loi de 1946 pose une contradiction, jamais résolue depuis : éviter le recours à l'autodétermination (et donc une possible indépendance) doit nécessairement passer par des semblants de concessions, notamment dans cette île de La Réunion encore marquée par l'histoire de l'esclavage et brutalement frappée par les

privations et les pénuries occasionnées par la guerre et trois siècles de colonisation française. La promesse d'assimilation est ainsi une manœuvre de l'État français qui, en réformant de manière cosmétique un statut colonial, en fait aussi miroiter la fin.

Paradoxalement, cette mesure et les insatisfactions qu'elle engendra sont à l'origine de la naissance des premiers mouvements pour la décolonisation de l'île. En effet, la décennie qui suivra la départementalisation générera des frustrations profondes. Loin de tout « rattrapage » promis par la loi de 1946, le département de La Réunion reste, au début des années 1960, marqué par la misère profonde de ses couches populaires.

La droite devient départementaliste

Les années de sortie de la guerre sont caractérisées par une mutation profonde de la gauche réunionnaise, influencée par le contexte international des luttes anticoloniales², le rôle joué par d'une importante diaspora étudiante et travailleuse à Paris et les grèves et autres mobilisations sociales qui secouent l'île. La départementalisation n'est très vite plus défendue que par certaines organisations, comme le Parti socialiste réunionnais d'Albert Ramassamy. Après 1959, le Parti communiste réunionnais (PCR) de Paul Vergès défend progressivement la voie vers « *l'autonomie démocratique et populaire* », tandis que d'autres organisations et dirigeants politiques abordent désormais directement la perspective de l'indépendance de l'île.

Si la droite et le patronat avaient d'abord exprimé leur réticence à la départementalisation pour des raisons économiques et fiscales, la droite gaulliste prend progressivement fait et cause pour elle devant l'émergence d'un mouvement anticolonial. Elle le fait autour d'une vision brutalement assimilationniste et autoritaire dont le but est d'assurer le maintien de La Réunion dans la France.

De plus, après les indépendances (toutes factices qu'elles soient) de l'ensemble des colonies d'Afrique subsaharienne et de Madagascar entre 1958 et 1960, La Réunion gagne encore en intérêt pour l'État français. Longtemps reléguée à une position secondaire, elle devient alors le centre névralgique d'intervention de la France dans la zone sud-ouest de l'Océan Indien. En 1975, l'indépendance des Comores renforce, malgré l'annexion de Mayotte, cette importance stratégique de La Réunion.

Michel Debré, fidèle de De Gaulle, « père fondateur » de la Ve République, décide ainsi de s'implanter à La Réunion dès le début des années 1960 pour stopper le développement du PCR et d'un mouvement pro-autodétermination chaque jour plus puissant dans l'île. À lui seul, l'ancien premier ministre incarne les principaux mécanismes les plus détestables et les plus contre-révolutionnaires auxquels auront recours l'impérialisme français, les élites de l'île et la bourgeoisie créole pour casser toute lutte pour l'autodétermination du peuple réunionnais.

En 1974, dans son livre *Une politique pour La Réunion*, Michel Debré résume pourquoi il a fait de l'île le cœur de son activité politique : « *L'océan Indien, lié à*

¹ La conférence réunie à Brazzaville en 1944 par le gouvernement provisoire du général De Gaulle cherchait à redéfinir l'organisation de l'empire colonial français après la guerre, en articulant des concessions (comme la suppression du code de l'indigénat) à une politique de maintien de la colonisation.

² Combeau Yvan (sous la direction de), *L'île de la Réunion sous la Quatrième République, 1946-1958 - entre colonie et département* (Centre de recherches sur les sociétés de l'océan Indien).

l'Afrique, au Proche-Orient et à la Méditerranée par la mer Rouge et le Canal de Suez, est un théâtre où les rivalités se font de plus en plus vives. La présence de la France est un élément de sécurité, de liberté, une sorte d'antidote à des intrigues intéressées. La Réunion [...] est le pilier de cet édifice politique et moral. Que le pilier vienne à manquer, les chances de notre influence aussitôt s'estompent, disparaissent. ».

De fait, le domaine maritime français de l'océan Indien couvre 2,8 millions de km², soit 27,3 % de la totalité de la zone économique exclusive (ZEE) de la France. Pour contrôler cette région, quelque 2000 militaires sont déployés sous le nom de Forces armées de la zone sud de l'océan Indien (Fazsoi) entre La Réunion et Mayotte.

Ajoutons à cela que Maurice demande, dès 1976, la restitution de l'île française de Tromelin. La Réunion est ainsi, avec l'archipel Crozet, les îles Kerguelen et les îles Saint-Paul et Amsterdam, l'un des seuls territoires français de la zone (et le plus important) qui ne fait pas l'objet d'une revendication territoriale par d'autres États, anciennes colonies françaises.

Une réalité coloniale même après 1946

Plusieurs faits marquants permettent de souligner que la brutalité coloniale française ne s'arrête pas avec cette départementalisation – et ce sans entrer dans le détail des mouvements pour l'émancipation qui ont secoué La Réunion jusqu'aux années 1990.

Tout d'abord, le contrôle démographique a fait partie des obsessions de l'impérialisme français dans l'île. Armé d'un discours hygiéniste, Michel Debré et ses alliés locaux organisent une émigration massive de la main-d'œuvre réunionnaise vers la France via le Bunidom – pour Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer.

Cette politique s'accompagne également de la déportation, entre 1962 et 1984, de milliers d'enfants réunionnais vers la France

– 2150 selon certaines estimations. Mais aussi d'avortements et de stérilisations forcés, pratiqués avec la complicité de la Sécurité sociale dans la clinique orthopédique du docteur Moreau, à Saint-Benoît³.

Intrinsèquement raciste, cette politique de contrôle démographique permanent accompagne également une gestion contre-insurrectionnelle de l'île. Cette logique perdure aujourd'hui encore au travers du SMA (service militaire adapté), permettant l'embrigadement d'une partie de la jeunesse populaire des territoires ultramarins, tandis que l'émigration salariale et étudiante continue à être organisée par Lodom, l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité. Ces deux dispositifs combinés avec la poursuite de l'arrivée de fonctionnaires et actifs métropolitains chaque année⁴, participent au contrôle politique de l'île.

Si ces faits sont désormais mieux connus du grand public, la répression de la combativité des classes populaires réunionnaises est demeurée dans l'ombre. La politique de Michel Debré et de la droite réunionnaise a en effet consisté aussi à persécuter politiquement les cadres politiques de la gauche locale, ainsi que les dirigeant-e-s syndicaux-ales. Plusieurs cadres du PCR et de la CGT notamment ont été déporté-e-s du fait de l'ordonnance Debré du 15 octobre 1960 (il est alors premier ministre) qui autorise les pouvoirs publics à procéder à l'exil forcé en « métropole » des fonctionnaires accusé-e-s de « troubler l'ordre public ». Le recours à des nervis, la persécution politique et la répression sont monnaie courante dans les années 1960 et 1970, pour briser les meetings politiques par exemple⁵.

Reposer la question de l'autodétermination

La colonisation n'a par ailleurs jamais perdu son caractère économique. Le professeur Ho Hai Quang dresse ainsi un tableau d'une précision remarquable du « capitalisme dépendant » en cours à La Réunion⁶. L'absence d'investissement

industriel conséquent, l'enfermement de l'île comme un « marché captif » de l'Hexagone et la dépendance aux aides au développement venues de l'extérieur pousse à l'émergence de ce « capitalisme dépendant » aux conséquences encore lourdes pour la population.

Selon l'Insee, le taux de chômage de l'île est d'environ 17 %, et s'élève même à 35 % pour les 15/35 ans. Un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté. À cela s'ajoute la question de la dépendance aux biens importés par des intermédiaires, comme les grands groupes de la distribution (dont le fameux groupe Bernard Hayot). L'île importe ainsi près de 80 % de ses biens de consommation⁷. Résultat : les prix de l'alimentation restent en moyenne 37 % plus élevés que dans l'Hexagone.

Existe également à La Réunion, comme dans les autres territoires ultramarins, un ensemble de mécanismes d'exceptionnalité typique du modèle juridique colonial français. Ainsi, on constate, même sans pouvoir se montrer ici exhaustif, l'absence des conditions matérielles, politiques, juridiques, mais aussi culturelles et historiques qui permettraient d'affirmer que la population de La Réunion dispose d'un droit à disposer d'elle-même.

La combinaison d'une colère sociale latente, dont le mouvement des gilets jaunes de 2018 a été l'expression la plus claire, et d'une résurgence puissante des revendications culturelles durant ces dernières années pourrait être un facteur essentiel pour le retour d'une perspective émancipatrice pour l'île. La départementalisation et les frustrations ont ouvert la voie à l'émergence d'un anticolonialisme puissant au cours des années 1960. 80 ans plus tard, il est fort probable que la seule concession d'un nouveau statut juridique – y compris l'autonomie – ne résolve pas non plus la question coloniale. Une autodétermination véritable doit redevenir le sujet central du débat des années à venir.

Julien Anchaing

³ Françoise Vergès, *Le Ventre des femmes - Capitalisme, racialisation, féminisme* (2017). Autour de la question de la procréation, lire aussi « Sur l'île de La Réunion, coloniser par l'allaitement », *Billets d'Afrique* n°338 (été 2024).

⁴ Selon l'Insee, les personnes nées en « métropole » représentaient en 2013 11 % de la population réunionnaise. On compte 10 300 arrivant-e-s par an sur l'île, dont 3000 sont né-e-s à La Réunion.

⁵ « 10 décembre 1967, jour d'élections à Saint-André : Édouard Savigny était assassiné par des nervis », *Témoignages* (10/12/2012).

⁶ Ho Hai Quang, *L'île de La Réunion (1961-2020) - De la plantation au capitalisme dépendant* (Poisson rouge, 2021).

⁷ « Vie chère à La Réunion : les résistances persistent sur la transparence des prix », *Le Monde* (6/10/2024).

NUMÉRIQUE MORTIFÈRE... ET COLONIAL

Avec le livre *Anatomie d'une puce*, le collectif STopMicro propose un panorama du monde de l'industrie électronique et de ses nuisances, depuis l'extractivisme forcené et ses pratiques coloniales jusqu'au téléphone portable.

Le collectif STopMicro et les Amis de la Terre ont organisé à Grenoble en mars 2025 un colloque intitulé « Semi-conducteurs : l'impossible relocalisation ». L'ouvrage *Anatomie d'une Puce*, qui vient de paraître aux éditions Le monde à l'envers, rassemble les interventions ayant eu lieu à cette occasion.

La première partie revient sur la fabrication des puces électroniques. Notamment sur le voyage extrêmement long du minerai depuis son extraction jusqu'à l'assemblage du semi-conducteur dans le produit final, en passant par le raffinage du métal, la découpe, le coulage du lingot de silicium pur ou encore la gravure.

La logique capitaliste a placé ces différentes étapes sur des continents différents. Un aperçu du marché mondial est proposé, et on se rend compte que les usines de Soitec et STMicro à Grenoble, qui sont présentées comme indispensables à notre souveraineté (et bénéficient de milliards d'euros d'argent public), ne sont que de petits maillons d'une très longue chaîne. Les quelques redites relevées entre les deux premiers chapitres ont cependant une vertu pédagogique. Les interventions dans la salle, qui ont été retranscrites, s'avèrent également très éclairantes.

Le troisième chapitre reprend l'intervention d'une développeuse de Fairphone, fabricant de téléphones modulaires et réparables. Elle explique comment son entreprise essaye, parfois en vain, de tracer la chaîne d'approvisionnement de ses fournisseurs. La discussion avec le public pointe le paradoxe entre la volonté d'une moralisation de la chaîne et les nuisances inhérentes à la fabrication des smartphones.

Continents pillés

La deuxième partie évoque l'extractivisme et son lien historique avec les pratiques coloniales. Le chapitre 4 détaille ainsi les impacts des mines sur les populations autochtones et sur la nature au Québec et relate des luttes contre ces pratiques. Un moyen de pression utilisé par les activistes a été de faire baisser le cours en bourse des compagnies minières par des communiqués ciblés et des actions. On apprend au passage que la loi minière est particulièrement permissive au Canada – une entreprise peut prospecter un terrain privé même sans l'accord du propriétaire –, ce qui explique que la majorité des grandes compagnies minières mondiales ont leur siège à Toronto.

Le chapitre 5 se penche à nouveau sur le Canada et également sur l'Argentine, du point de vue historique mais aussi actuel : conséquences de l'extractivisme aujourd'hui, actions de terrain menées par les opposant-e-s ces dernières années. Le chapitre suivant se focalise, avec les interventions de Fabien Lebrun¹ et David Maenda Kithoko, sur le territoire du Congo, où la violence exercée par les bandes armées (et historiquement par le colonisateur) permet une exploitation débridée des ressources de ce pays, devenu ainsi la source principale des « minerais de sang », indispensables pour les téléphones portables.

Retour ensuite en France, avec l'évocation par Nicolas Rouillé, auteur en 2024 de *L'or et l'arsenic* (Anacharsis), de la mine d'or de Salsigne, dans l'Aude, fermée en 2004. Des résidus de la montagne de déchets toxiques laissés sur place ont ravagé la vallée lors d'une inondation en 2018. Ce récit d'une dépollution impossible montre bien qu'une

mine ne peut jamais être propre. Elle va par nature générer des quantités gigantesques de déchets.

Le chapitre final déconstruit le mythe d'une Europe autonome en lithium, en rapportant les contributions d'opposants à l'usine Tesla en Allemagne, à la mine de lithium dans l'Allier et à d'autres projets miniers au Portugal.

« Progrès » mortifère

L'un des messages clés de cet ouvrage, c'est que le numérique, présenté comme la clé d'une « transition écologique », a en réalité un impact énorme sur le monde matériel – mines très polluantes, procédés de fabrication gourmands en énergie et en eau, déchets produits en quantité – et sur les communautés humaines. Par la diversité des interventions, on apprend de nombreux détails sur différents aspects de la filière numérique. Par exemple, le fait que les bornes de validation sans contact à l'entrée des métros contiennent plusieurs dizaines de puces chacune... Quel progrès !

Bien entendu, le message vers lequel tend la plupart des interventions est l'appel à une nécessaire sobriété, bien loin de la course en avant que nous propose aujourd'hui le techno-capitalisme et son marketing agressif. Un livre à mettre entre toutes les mains, puisqu'il fournira des arguments et des exemples détaillés pour déconstruire tous les aspects du mythe du numérique vu comme une voie d'avenir, et mettre en lumière cette dernière fuite en avant du capitalisme, entre négation des peuples et destruction de la planète.

Jérôme Lasagno

¹ Auteur de *Barbarie numérique, une autre histoire du monde connecté* (L'Échappée, 2024). Vous pouvez retrouver notre recension de l'ouvrage et notre entretien avec Fabien Lebrun, parus dans notre numéro 341 (novembre 2024), sur notre site web.

« LA VIOLENCE RENCONTRÉE LORS DU SOMMET AFRIQUE-FRANCE ? UN PETIT EXEMPLE DE CE QUE SUBIT LE PEUPLE KÉNYAN »

BRÈVES DE SOMMET

Devinette

Qui, à l'occasion d'un sommet franco-africain, a prétendu voler au secours de l'Union africaine pour l'aider à jouer plus efficacement son rôle de maintien de la paix sur le continent africain ? Macron bien sûr, qui, le 13 mai dernier après le sommet au Kenya, a annoncé depuis le siège de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba « *la tenue d'ici la fin de l'année à Paris d'une conférence de financement des efforts de paix de l'Union africaine pour appuyer des "solutions africaines" aux crises du continent* » (*Jeune Afrique*, 14/05).

Mais pas seulement ! Hollande avant lui, fin 2013 lors d'un sommet de l'Élysée sur la « sécurité », avait annoncé un « *nouveau partenariat* » militaire avec l'Union africaine pour soutenir la création d'une force de réaction rapide, la Caric, pour Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (*Billets d'Afrique* n°231, 01/2014), dispositif mort-né en 2020. Encore auparavant, le dispositif Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (Recamp), élaboré sous Mitterrand et lancé au sommet France-Afrique de 1998 présidé par Chirac, visait déjà le soutien aux casques bleus africains. Le refrain selon lequel la résolution des crises africaines par les Africains eux-mêmes ne saurait se passer de l'aide de la France n'est donc pas nouveau. Depuis trois décennies, il sert de prétexte à la France pour maintenir un dispositif de coopération militaire en Afrique.

Dans un Kenya où la répression d'État est meurtrière, difficile d'entendre les oppositions au sommet Afrique-France qui s'est tenu les 11 et 12 mai à Nairobi. La contestation est surtout venue de mouvements marxistes, comme le CPMK, parti communiste kényan, organisateur d'un contre-sommet sur place, le PASAI (Sommet panafricain contre l'impérialisme). La parole à l'une de ses membres, Gloria Gakuru, ainsi qu'à GUYLHEM BRÉMOND, représentant de l'ILPS France (Ligue internationale des luttes des peuples) qui s'est rendu sur place.

Selon vous, comment ce sommet Afrique-France a-t-il été perçu au Kenya ?

Gloria Gakuru : La plupart des Kényan·e·s ont été plutôt sceptiques, voulaient savoir ce qui allait réellement changer pour eux. Cela va-t-il faire baisser le prix des denrées alimentaires, du carburant ou des loyers ? Ou s'agit-il simplement d'une nouvelle séance photo ? Elles avaient de bonnes raisons de douter. Au fil des ans, le Kenya a accueilli de nombreux sommets réunissant des dirigeants occidentaux. Mais au bout du compte, les travailleur·se·s lambda n'ont jamais rien vu de concret, à part des articles de presse et des promesses vite oubliées. Pour la population, ce sommet était comme ceux qui l'ont précédé : un événement pompeux qui ne fait que remplir les poches de quelques privilégiés.

« Nous sommes les véritables panafricanistes », a déclaré Emmanuel Macron à Nairobi. Qu'en pensez-vous ?

G. G. : Certaines personnes au pouvoir – des dirigeants noirs, des élites africaines – ont déformé l'idée du panafricanisme. Ils utilisent ce mot pour donner l'impression de se battre pour l'unité et la liberté, alors qu'en réalité, ils ne font qu'aider les puissances étrangères à maintenir leur emprise sur les populations. Ces dirigeants locaux ne veulent pas réellement libérer leurs pays, mais simplement ressembler aux

riches dirigeants d'Europe et des États-Unis. Quand quelqu'un comme le président Macron se qualifie de « panafricaniste », cela correspond assez bien à cette version fallacieuse du panafricanisme.

Le véritable panafricanisme a évidemment une toute autre signification. Il signifie que les peuples africains doivent s'unir pour s'opposer à l'impérialisme et reprendre le véritable contrôle de leurs propres pays sur les plans économique, politique et social. Les propos de Macron sont une insulte et un crachat au visage de tou·te·s les Africain·e·s, en particulier en Afrique de l'Ouest, qui a souffert de la terreur coloniale, de la violence militaire et du contrôle français sur son argent et ses ressources, et ce encore aujourd'hui.

Comment s'est déroulée l'organisation de ce PASAI 2026 ?

Guyllhem Brémont : Le principal enjeu était d'assurer une sécurité optimale tout en communiquant activement sur les réseaux sociaux pour promouvoir le contre-sommet. La répression est extrêmement forte au Kenya, mais aussi dans d'autres pays africains d'où venaient des délégué·e·s. Le financement du contre-sommet était également un défi. Une campagne de collecte de fonds a été organisée, des affiches et des t-shirts ont été vendus. Grâce à notre équipe qui a travaillé d'arrache-pied, et avec l'aide de nos allié·e·s, le PASAI s'est déroulé avec succès.

Et le PASAI lui-même donc ?

G. B. : Les événements du PASAI se sont déroulés sur deux jours. De nombreuses organisations, venues d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Asie, ont pu y participer. Le programme comprenait plusieurs interventions de représentant·e·s issu·e·s de différents partis communistes, coalitions et organisations de masse à travers le monde. La première journée était consacrée à des discours, tables rondes, groupes de discussion... pour échanger sur nos expériences, nos défis et nos perspectives d'alliance.

Le deuxième jour, nous nous sommes rassemblé·e·s pour une manifestation dans les rues de Nairobi. Nous étions une centaine de personnes, avec banderoles, drapeaux et pancartes. Nous scandions des slogans et manifestations, sans violence. Nous avons été confronté·e·s à une répression brutale. On nous a tiré dessus, on nous a gazé·e·s et 19 camarades – quatorze Kényan·e·s et cinq camarades internationaux, dont moi-même – ont été arrêté·e·s et détenu·e·s au commissariat central de Nairobi, dans des conditions épouvantables, notam-

ment des tortures psychologiques, le refus de soins médicaux et des coups... La plupart d'entre nous avons été battu·e·s !

Nos camarades kényan·e·s ont pu être libéré·e·s après plus de 24 heures, après avoir comparu devant un tribunal. En revanche, nous, les délégué·e·s internationaux, avons été détenu·e·s illégalement pendant 69 heures, sans aucune charge retenue contre nous, et sans jamais comparaître... Jusqu'à notre libération le 15 mai, plusieurs manifestations ont eu lieu devant le commissariat. D'autres camarades ont été alors arrêté·e·s et battu·e·s. La police a même tenté de tuer Booker Omole, secrétaire général du CPMK, qui venait d'être libéré de prison. Heureusement, il a été tiré en arrière par des camarades juste à temps...

Vu les états de service du régime kényan, cette répression n'est pas une surprise...

G. G. : Oui, la violence rencontrée lors du PASAI n'est qu'un petit exemple de ce à quoi le peuple kényan est confronté chaque jour, sans que les médias internationaux ne s'y intéressent beaucoup ! Nous l'avons claire-

ment constaté lors des manifestations contre le projet de loi de finances de 2024, lorsque le régime de Ruto a tiré sur de jeunes manifestant·e·s dans les rues, éclaboussant de leur sang les trottoirs du Parlement. Ce moment a clairement montré que l'État considère comme son ennemi quiconque dénonce sa mauvaise gestion et sa corruption.

Le contre-sommet n'a pas fait exception. Dès le début de son organisation, nous avons été surveillé·e·s, menacé·e·s et harcelé·e·s. Et le jour même du sommet, l'État a envoyé la police pour frapper et attaquer les manifestant·e·s anti-impérialistes. Ils ont même tenté de tuer certain·e·s d'entre nous à coups de balles pendant la nuit qui a suivi ! C'est le fascisme tel qu'il s'exprime par un régime qui retourne ses armes contre son propre peuple. Mais le régime meurtrier de Ruto est tenu en laisse et reçoit ses ordres de ses maîtres étrangers, ces mêmes pays riches et ces mêmes entreprises qui profitent de notre silence et de notre docilité. Chaque fois qu'un responsable, que ce soit à Paris ou à Washington, perçoit une menace, il tire sur la laisse, et notre gouvernement mord.

Barrot en mode SAV

Si l'on en croit Jean-Noël Barrot, ministre des Affaires étrangères, tout va bien dans les relations franco-africaines. L'entretien accordé au *Monde* (12/05) à la suite du sommet « Africa Forward », réussit un double exploit : présenter sous un jour favorable des relations dégradées tout en éludant les questions posées.

Le choix d'un pays anglophone, imposé faute de pouvoir organiser ce sommet en Afrique francophone ? Non, répond-il, puisque de nombreux pays francophones étaient présents ! La répression des manifestations de jeunes Kényan·e·s contre la vie chère et la corruption en 2024 et 2025, qui a fait près de 150 mort·e·s, ne le préoccupe-t-elle pas ? Réponse : « *Le Kenya a une jeunesse qui aspire, comme toutes les jeunes, à vivre mieux. Les manifestants demandaient des opportunités économiques et c'est ce sur quoi ce sommet a mis l'accent [...]. Le président William Ruto partage ce constat.* » Il reste ainsi fidèle à la position officielle française, qui s'est abstenue de condamner une répression marquée par des violences policières, des

enlèvements et des disparitions. La France ne figurait d'ailleurs pas parmi les signataires de la déclaration commune de plusieurs ambassades occidentales, publiée le 26 juin 2024 à Nairobi, rappelant le droit constitutionnel de manifester. Et lorsqu'on demande à Barrot si la France s'exprime encore sur les droits humains, il répond en évoquant un nébuleux « soutien » de « notre diplomatie » et des liens avec les sociétés civiles africaines et les diasporas. Et de conclure : « *La relation entre la France et le continent africain n'a aucun équivalent* », Tant mieux, a-t-on envie de dire !

Merci Bolloré !

Emmanuel Macron, dans son discours de clôture du forum d'affaires du sommet à Nairobi, a tenu à « *saluer* » et « *remercier* » les dirigeants des entreprises françaises présents « *qui investissent 14 milliards d'euros* » en Afrique. Et de nommer – aux côtés d'Orange, Castel et BioMérieux – Canal+ contrôlé par le groupe Bolloré qui, en septembre, a finalisé l'achat pour 3 milliards d'euros du Sud-africain MultiChoice, géant de la télévision payante en Afrique anglophone et lusophone. Une

opération financière d'envergure (« *L'acquisition la plus ambitieuse de l'histoire de Canal+* », selon le PDG de Canal+, Maxime Saada) qui a d'ailleurs largement bénéficié des interventions du président français et de ses « excellentes relations » avec son homologue sud-africain (Jeune Afrique, 23/11/2025).

Cette acquisition fait du groupe, dominant déjà les marchés francophones, le leader en Afrique de la télévision payante, loin devant son concurrent chinois StarTimes : présence dans près de 70 pays, plus de 40 millions d'abonné·e·s avec l'ambition d'atteindre les 100 millions. Bolloré, qui a amassé en Afrique, dans la plus pure tradition néocoloniale, la fortune avec laquelle il fait main basse sur des pans entiers de notre paysage médiatique et culturel au profit de l'extrême droite en France, s'offre ainsi sur ce continent un nouvel empire médiatique. Une position de quasi-monopole écrasant le pluralisme des médias et un poids économique et politique démesuré au service d'une idéologie ultraréactionnaire. Avec les « salutations » et « remerciements » de Macron.



Manifestation du PASAI dans les rues de Nairobi, le 12 mai, avant l'intervention de la police (DR).

Quel bilan tirez-vous de ce PASAI ? Quelles sont les perspectives pour vous désormais ?

G.G. : Le contre-sommet a montré à tout le monde à quel point les grandes puissances occidentales font preuve d'arrogance, ici même, sur notre propre sol. Le phénomène n'est pas nouveau, il n'y a qu'à voir le scandale autour de la Batuk, l'unité d'entraînement de l'armée britannique au Kenya, dont des soldats ont agressé sexuellement, et même tué, des habitant·e·s sans être inquiétés¹. Et nous le constatons chaque jour dans nos propres rues : dès que les intérêts du capital étranger sont menacés, la violence éclate, la police attaque, des gens sont blessés. L'impérialisme est l'ennemi numéro un du peuple kényan.

De plus en plus de Kényan·e·s comprennent que l'injustice à laquelle nous sommes confronté·e·s n'est pas le fruit du hasard. Elle est planifiée par les riches gouvernements occidentaux et mise en œuvre par leurs marionnettes locales ici, nos propres dirigeants qui obéissent aveuglément. Le peuple est maintenant prêt à riposter, on le voit dans les manifestations qui ne cessent d'éclater à travers le pays. Il est déterminé à conquérir une véritable souveraineté et un véritable contrôle sur nos propres vies et nos ressources. La chute de la France et de ses alliés occidentaux est inévitable. Nous ne reculerons pas !

Propos recueillis par Benoît Godin

¹ Un soldat britannique est accusé du meurtre en 2012 d'Agnes Wanjiru, jeune kényane de 21 ans, décédée près du camp de la Batuk, dans la banlieue de Nairobi, en 2012. Il aura fallu attendre novembre 2025 pour qu'il soit arrêté et mis en détention au Royaume-Uni, après un mandat d'arrêt du Kenya qui réclame son extradition.

Ouin ouin

Le politologue camerounais Achille Mbembe, proche d'Emmanuel Macron, avait accepté de collaborer étroitement à l'organisation d'un précédent sommet, à Montpellier en 2021, qui se voulait celui de la « société civile ». À l'issue du sommet, Mbembe, qui considère que la critique de la Françafrique « est devenue le masque d'une formidable indigence intellectuelle » (*Jeune Afrique*, 09/08/2023) avait remis au président français un rapport dont aucune des préconisations ne concernait le franc CFA ou la présence militaire en Afrique... L'une des mesures phare en revanche demandait le financement d'une Fondation de l'innovation pour la démocratie en Afrique, qu'il a depuis créée et qui bénéficie en effet de subsides français. À l'époque, Mbembe ne tarissait pas d'éloges sur l'approche novatrice du chef de l'État.

En amont du sommet « Africa forward », sa fondation a organisé un colloque et remis un nouveau rapport pour les chefs d'États français et kényan. Mais ces initiatives n'ont cette fois pas reçu toute l'attention que les organisateurs et organisatrices en espéraient. « *Nous ne sommes pas dupes, déplorait l'une d'entre elles, nous savons que bien souvent les propositions de la société civile ne sont pas mises en application par les décideurs [...]. L'évènement de dimanche n'était pas inclus dans le programme officiel du sommet, donc forcément on se sent un peu mis à l'écart* » (France 24, 11/05). Les histoires d'amour, c'est toujours triste quand ça finit mal.

SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez dans votre boîte aux lettres *Décolonisons !*, le journal anticolonial édité par l'association Survie. Douze pages (seize pour le numéro d'été) pour documenter, décrypter, dénoncer la politique française en Afrique et dans les colonies d'outre-mer.



☐ Je m'abonne à *Décolonisons !* en VERSION PAPIER pour un an (soit 11 numéros)

☐ Je m'abonne à *Décolonisons !* en VERSION NUMÉRIQUE (format PDF) pour un an (soit 11 numéros)

☐ Je soutiens Survie, j'adhère à l'association

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

Renvoyez ce bulletin complété, accompagné de votre paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Chèque à l'ordre de Survie. Ou virement bancaire sur le compte de l'association Survie. IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 3633 529 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement.

Ou abonnez-vous directement en ligne sur <http://survie.org/l-association/soutenir> ou grâce au QRcode ci-dessus.

La parution dépend des contraintes dues au militantisme : les numéros peuvent (parfois) prendre du retard.

TARIFS

France 30€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 40€

Adhésion à Survie : 52€ (soit 1€ par semaine) ou petit budget 15€